

BULLETIN

DU

Syndicat Central des Agriculteurs
DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Paraissant deux fois par mois

Le présent Bulletin contient le
PRIX DES ENGRAIS
PRIÈRE DE LE CONSERVER

Compte de Chèques Postaux

N° 6.018 — NANTES

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine

de 8 heures à Midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

Téléphone 1.95

LE PROCHAIN BULLETIN
PARAITRA LE 2 AOUT

LA SITUATION

LES ENGRAIS

Nous publions dans ce bulletin les nouveaux prix d'engrais qui deviennent applicables dès aujourd'hui pour tout le second semestre 1924 — exception faite pour les engrais azotés, sulfate d'ammoniaque, nitrate de soude, etc., pour lesquels nous n'avons à notre disposition que des quantités limitées et dont les prix pourront en conséquence varier au fur et à mesure de l'épuisement de ces quantités réservées.

Nous avons pu, au cours du premier semestre 1924, faire profiter nos adhérents, pour le superphosphate, des prix avantageux pratiqués en fin 1923, et leur éviter les hausses successives de ce produit. Nous sommes obligés cette fois de consentir des prix plus élevés de 1 fr. 25 par cent kilos. Cette hausse comprend le reste des majorations dues à l'élévation des prix des transports par fer et des taxes diverses, imposées au commerce au cours du dernier semestre, majorations que nous avons dû porter en facture et qui dans l'ensemble équivalent à bien près de 0 fr. 25 par cent kilos. Rentrant désormais dans l'établissement des prix de base de tous les engrais, elles ne figureront plus séparément en facture.

Les phosphates d'Algérie ont augmenté de 0 fr. 50 environ par sac de 100 kilos. Les scories au départ des usines du Nord et de l'Est restent jusqu'à nouvel ordre au même prix de base, soit 0 fr. 95 l'unité.

La question du change influe considérablement sur l'établissement des prix des engrais composés. La valeur de l'azote en France dépend encore plus du cours de la livre anglaise que des cours commerciaux mondiaux. La livre vaut aujourd'hui chez nous près de trois fois et demie sa valeur nominale, en sorte que l'azote est payé par nous sur cette même base de trois fois et demie sa valeur, qu'il provienne du nitrate de soude ou du sulfate d'ammoniaque.

Les sylvinites sont cotées depuis déjà quelque temps un peu plus cher que précédemment au départ des usines, 2 centimes par unité pour la sylvinite pauvre, 1 centime seulement pour la sylvinite riche. La majoration des prix de transport se fait aussi sentir sur ces engrais comme sur les scories, par suite de leur provenance des régions de l'Est.

Parmi les engrais d'os, si les os déglutinés sont maintenus sensiblement aux mêmes prix qu'avant, par contre nous constatons une hausse énorme, de 7 et 8 francs sur les os verts.

Nous n'avons rien changé dans les observations générales et spéciales qui accompagnent comme d'habitude notre tableau des engrais. Nous les maintenons sans modifications.

Assurances
Accidents Agricoles

Pour assurer l'application de la loi du 17 décembre 1922, les Préfets doivent déterminer par arrêté, tous les deux ans, le salaire moyen des ouvriers et ouvrières agricoles, tout compris, et également les salaires minima.

Il a paru, en Loire-Inférieure, que les prix différaient trop suivant les régions pour qu'un tarif départemental unique pût être juste.

Le département a été divisé en trois régions.

Les salaires moyens des domestiques et journaliers agricoles vont être fixés comme suit :

1^{re}. — 7 cantons de Nantes : Cantons viticoles de Vertou, Le Loroux, Vallet, Clisson, arrondissements d'Ancenis et Châteaubriant.

2^e. — Cantons en aval de Nantes en bordure du fleuve R. D. et R. G., c'est-à-dire Bouaye, Le Pellerin, Saint-Père-en-Retz, Paimbœuf, Saint-Etienne-de-Mont-Luc, Savenay, Saint-Nazaire.

3^e. — Tout l'arrondissement de Nantes (sauf Nantes, les 4 cantons viticoles et Bouaye), arrondissement de Saint-Nazaire (sauf Saint-Nazaire, Savenay et Saint-Etienne), arrondissement de Paimbœuf, sauf le Pellerin, Paimbœuf et Saint-Père-en-Retz.

SALAIRE MOYEN JOURNALIER

	JOURNALIERS		DOMESTIQUES	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
1 ^{re} Zone	13.50	8.90	12.80	8.80
2 ^e Zone	12.75	8.60	10.60	7.90
3 ^e Zone	11.30	7.50	11. »	7.90

Le salaire minimum étant de 1/4 en moins.

Beaucoup se figurent à tort que ce salaire officiel sera la base du règlement de toutes les indemnités. Non. Le principe est que indemnités journalières et rentes sont réglées d'après le salaire réel, effectif, sans pouvoir descendre en dessous du salaire minimum fixé par le Préfet.

Le salaire préféctoral moyen ne joue que dans les cas assez fréquents, du reste, où la détermination du salaire moyen réellement pratiqué a été estimée difficile à faire.

Nous ne saurions trop engager les exploitants à ne pas attendre les derniers jours d'août pour s'assurer. Nous avons publié les conditions, qui nous semblent avantageuses, faites par le « Zénith » à nos adhérents. Aucune autre C^o sérieuse ne nous en a offert de semblables.

Rappelons encore que d'après la loi du 15 décembre 1922, les patrons et patronnes ne sont pas en principe soumis à la loi ; ils sont donc parfaitement libres de faire ce qu'ils veulent pour eux-mêmes.

S'ils désirent être garantis contre les accidents pouvant leur survenir personnellement, ils ont le choix : ou de s'assurer pour des sommes variables suivant les cas de : mort, infirmités, 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e degrés ; (c'est le droit commun) — ou d'adhérer à la loi de 1922 pour avoir droit, comme leur personnel, au 1/2 salaire journalier et aux rentes viagères déter-

minées suivant les réductions d'incapacité professionnelle. L'assurance de droit commun, par la réduction de ses primes, paraît au premier abord séduisante ; en fait elle n'assure à la victime de l'accident qu'un capital une fois versé très insuffisant ; dès lors elle est inutile.

Le patron et la patronne qui désirent se garantir eux-mêmes de façon sérieuse ne doivent pas hésiter à faire les frais d'une prime plus élevée en adhérant à la loi sur les accidents agricoles pour en avoir, le cas échéant, les gros avantages.

Le Syndicat des Agriculteurs de la Vendée nous communique la note suivante que nous reproduisons bien volontiers :

ÉCOLE D'AGRICULTURE
NOTRE-DAME DE LA FORET

La Mothe-Achard (Vendée).

Le Syndicat des Agriculteurs de la Vendée a l'honneur d'informer Messieurs les agriculteurs du département qu'il vient de fonder une école théorique et pratique d'agriculture à La Mothe-Achard (Vendée).

Cette localité, chef-lieu de canton de l'arrondissement des Sables-d'Olonne et centre agricole important, est desservie par la voie ferrée Paris-Les Sables, et tous les trains s'arrêtent à la station de La Mothe-Achard. Et que rêver de mieux que « La Forêt » pour une école d'agriculture ? Tout ce qu'il faut : des bois, des champs, des prairies, un étang, deux belles fermes de 32 hectares, l'ensemble couvrant une superficie de 82 hectares et ce qui ne gêne rien, un site ravissant d'où émergent sur la hauteur, très blancs parmi les futaies, le château et l'école.

Le but de l'institution est de donner, aux jeunes gens, en même temps qu'une plus complète éducation morale et intellectuelle, des connaissances agricoles théoriques et pratiques suffisantes pour en faire des agriculteurs capables et instruits, au courant des meilleures méthodes de culture et d'élevage. A cette instruction professionnelle agricole, l'école joint des compléments d'instruction générale qui correspondent au programme des trois années des écoles primaires supérieures. Un jury formé de personnalités agricoles et de délégués du Syndicat des Agriculteurs de la Vendée décerne un brevet de capacité agricole, aux candidats qui ont subi avec succès les examens de sortie. Des médailles honorifiques, offertes par la Société des Agriculteurs de France, sont attribuées aux plus méritants.

L'Institution Notre-Dame recrute ses élèves principalement parmi les fils de cultivateurs, d'éleveurs, de régisseurs et de propriétaires agriculteurs, mais si elle reçoit d'abord tous ceux qui se destinent directement à l'agriculture, elle accueille volontiers ceux qui veulent exercer une profession ayant trait soit au commerce, soit à l'industrie des produits agricoles. C'est ainsi que les futurs marchands de grains et de bestiaux y trouveront, avec une instruction générale largement suffisante, des leçons de comptabilité et de commerce,

des cours précis et détaillés sur les grains et les engrais, des leçons pratiques d'expertise et d'appréciation du bétail.

L'école accepte les élèves à partir de 13 ans, à condition qu'ils possèdent déjà une bonne instruction primaire, correspondant au moins au certificat d'études primaires.

Le prospectus de l'établissement est envoyé gratuitement à toutes les familles qui en font la demande.

Le droit de douane sur le Blé

On n'a pas oublié que, par décret paru au commencement de l'année 1924, au moment où la hausse de la livre faisait augmenter considérablement le prix des blés importés, le ministre de l'Agriculture avait pris un décret supprimant le coefficient du droit de douane à l'entrée des blés en France et le ramenant, par conséquent, à 7 fr., tarif d'avant-guerre.

Dès que la Chambre fut saisie de ce décret, des protestations vigoureuses furent soulevées par le Groupe de Défense Paysanne, demandant qu'en tout cas, cette mesure fût rapportée vers le 15 juin, et par la Commission de l'Agriculture de la Chambre, réclamant non seulement l'abrogation du décret un mois au moins avant les battages, mais demandant une réciprocité par un abaissement des droits sur les matières fabriquées nécessaires à l'Agriculture.

Nous trouvons dangereux aujourd'hui, dans une période économique qui n'est pas assise, de réclamer une diminution des droits sur les produits fabriqués qui nous sont nécessaires. C'est une méthode de compensation qui peut avoir de graves conséquences, et elle paraît contradictoire avec l'attitude que nous prenons en réclamant le maintien de nos droits.

Aussi, ne pensons-nous pas qu'il faille insister sur ce point de vue, et pourtant, nous ne pouvons pas être accusés de nous attacher autrement au protectionnisme. La plupart de nos produits agricoles ne sont pas protégés et s'il n'y avait pas la question du blé, nous aurions tout avantage à devenir libre-échangistes.

Mais, en ce qui concerne le blé, pour cette récolte seule, nous serions obligés de rester protectionnistes, momentanément au moins. Sa culture est en diminution en France. L'agriculteur perd le respect qu'il avait pour la céréale noble, même dans les bonnes terres à blé, *a fortiori* dans les pays qui n'ont pas de rendement moyen supérieur à 12 quintaux, quelle que soit la perfection des méthodes de culture.

Il serait grave de laisser disparaître notre espoir que la France se suffise à elle-même un jour en blé ; grave pour le présent à cause des dépenses considérables qu'exigent les importations ; grave pour l'avenir, car nous avons vu combien il en a coûté à l'Angleterre.

Nous ne devons donc pas laisser tomber la culture du blé. Nous ne devons pas cesser de tendre à égaliser la consommation à la production du blé. Agir autrement serait tuer la poule aux œufs d'or.

Observations Générales

1° Aucun des engrais de la série A ne comporte de groupement d'aucune sorte.

2° Tous les engrais de la série B peuvent être expédiés ensemble pour former des expéditions en groupement.

3° Dans la série B, le prix de 10.000 kilos sera appliqué aux expéditions de 4.000 kilos à destination des gares situées sur les lignes de Legé et de 5.000 kilos sur les lignes du chemin de fer d'Anjou.

4° Tous les engrais sont livrés en sacs de 100 kilos bruts.

5° Il est interdit aux membres du Syndicat, sous peine d'exclusion, de céder, même au prix coûtant, à des personnes étrangères à la Société, des engrais et autres matières achetées par l'intermédiaire du Syndicat, sans préjudice des poursuites qui pourraient être exercées. (Art. 29 des Statuts).

6° Les commandes doivent indiquer lisiblement le nom, prénom et adresse complète du destinataire, la gare dans laquelle devra se faire la livraison, la dénomination exacte des engrais suivant les indications du prix-courant, le mode de paiement.

7° Les échantillons destinés à l'analyse doivent être prélevés, en gare d'arrivée, devant deux témoins et renfermés dans trois flacons propres et secs, scellés du même cachet. Prendre une petite quantité d'engrais dans un certain nombre de sacs et dans différentes parties des sacs, surtout pour les engrais composés. Bien mélanger à la main les échantillons ainsi prélevés, avant de les mettre dans les flacons, pour que le contenu de chaque flacon soit identique aux deux autres. Il faut que chaque flacon contienne au moins 250 grammes pour pouvoir effectuer l'analyse. Des Syndiqués se contentent d'ouvrir les sacs et de prendre, à la partie supérieure, une certaine quantité d'engrais, lorsqu'ils n'ont pas de sonde à leur disposition. Les échantillons ainsi prélevés peuvent ne pas donner d'une manière exacte la composition de l'engrais.

Pour les engrais pris chez le fournisseur à Nantes, des échantillons pourront être prélevés au moment de la livraison, contrairement entre le syndiqué et le fournisseur.

Les échantillons doivent nous être expédiés IMMEDIATEMENT au bureau du Syndicat, 5, quai Cassard.

Nous prévenons nos Syndiqués et nos Agents que nous serons dans l'obligation de refuser tout échantillon qui nous parviendrait PLUS DE HUIT JOURS après l'arrivée des engrais en gare de destination.

Livraison et Réception DES MARCHANDISES

La marchandise devra être mise en gare de départ dans un délai aussi court que possible après la réception de la commande par le fournisseur, sauf cas de force majeure.

Nous recevons parfois des réclamations sur les expéditions d'engrais et autres marchandises ; ces réclamations portent sur des sacs en moins, des différences de poids, des sacs en mauvais état. Les Syndiqués reçoivent leurs marchandises du chemin de fer sans faire d'observations et se contentent d'écrire au Secrétariat général pour faire rectifier leurs factures, conformément à ce qu'ils ont reçu. Nous croyons devoir renouveler ici les recommandations qui ont été faites dans le Bulletin du Syndicat :

Le Syndiqué, à l'arrivée des marchandises, doit en constater le poids, le nombre des sacs ou colis, leur état : s'il a des observations à faire, il ne doit donner décharge au chemin de fer qu'après avoir fait ses réserves et les avoir consignées sur le registre de la gare, puis il en donnera avis au Secrétariat général, à Nantes, le jour même.

PRIX DES ENGRAIS

A PARTIR DU 19 JUILLET JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1924

Rendus franco dans toutes les gares de la LOIRE-INFÉRIEURE et dans les gares des départements limitrophes désignées ci-contre.

Toute expédition par chemin de fer inférieure à 1.000 kilos étant majorée du coût de la lettre de voiture.

SÉRIE A. — 1° Engrais partant des lieux de production et ne comportant aucun groupement entre eux ni avec ceux de la Série B.
(Par 10.000 kilos)

DÉSIGNATION DES ENGRAIS	ACIDE PHOSPHORIQUE	ÉQUIVALENT EN PHOSPHATE DE CHAUX	PRIX des 100 kilos par 10.000 kil.	MOUTURE MINIMA	EXPÉDITION	
Phosphates agricoles naturels	Somme.....	18 % 20 %	40 % 45 %	14.00 14.50	10 % refus au tamis 80	Franco gares destinataires
	Yonne.....	18 % 20 %	40 % 45 %	14.00 14.50		
Scories de déphosphoration.....	de 14 % à 20 %		0.95 l'unité	25 % refus au tamis 100	Prix départ gares Est ou parité	
Sylvinite pauvre, en vrac.....	12/16 %	potasse	0.45	l'unité	Prix départ gares Alsace	
	20/22 %		0.55			

SÉRIE B. — 2° Engrais expédiés de Nantes ou d'Angers et pouvant se grouper entre eux

DÉSIGNATION DES ENGRAIS	POTASSE	AZOTE		Acide phosph. soluble dans le citrate d'ammon. alcalin et à froid	Equivalent en phosphate de chaux	Prix par wagon de 10 tonnes facturé au lieu de livraison ou pour toute livraison en magasin	Prix par wagon de 5 à 10 tonnes facturé au nom de plusieurs preneurs	Prix par expédition de moins de 5 tonnes
		Nitrique	Ammoniacal					
ENGRAIS COMPOSÉS								
1 A			2 1/2 %	10 %		38 25	38 75	39 25
1 N			2 1/2 %	10 %		40 75	41 25	41 75
1 Abis			2 %	10 %		35 25	35 75	36 25
1 Nbis			2 %	10 %		37 25	37 75	38 25
2	5 %		4 %	11 %		56	56 50	57
4								
4 A		2 %	2 %	10 %		50 25	50 75	51 25
5	10 %	3 %		10 %		58 25	58 75	59 25
6	10 %			12 %		37 75	38 25	38 75
7	5 %		3 %	9 %		47	47 50	48
8	5 %	2 %		12 %		46 25	46 75	47 25
Engrais composé au guano de poisson dissous (az. org.).....		2 %		10 %		43	43 50	44

PHOSPHATES

Phosphates naturels agricoles :	Acide phosph.		
de la Somme.....	18 %	40 %	15 75
de l'Yonne.....	20 %	45 %	16 25
d'Algérie-Tunisie réduits.....	18 %	40 %	15 75
d'Algérie-Tunisie purs.....	20 %	45 %	16 25
Phosphates agricoles purs.....	26 %	55 %	18 25
	30 %	63 %	20 25

SCORIES

Scories de déphosphoration Thomas	14 %	30 %	21	21 50
Gilchrist (75 % minimum de l'acide phosphorique soluble au citrate). Mouture 75 % de finesse au tamis 100.....	15 %	33 %	21 95	22 45
	16 %	35 %	20 50	22 90
	17 %	37 %	21 45	23 85
	18 %	40 %	22 40	24 80

SUPERPHOSPHATES

Superphosphates minéraux (acide phosph. soluble dans l'eau et le citrate d'ammoniaque alcalin et à froid).....	14 %	21 75	22 25	22 75
	15 %	22 75	23 25	23 75
	16 %	23 75	24 25	24 75
	18 %	26 75	27 25	27 75

ENGRAIS AZOTES

NITRATE DE SOUDE

(quantité limitée à 10 tonnes)

Broyé, sacs réglés à 100 k.....	15 %	120	120 50	121
Non broyé, sacs réglés à 100 k.....	15 %	119	119 50	120
Non broyé, sacs d'orig. à tout poids.....	15 %	118	118 50	119

Sulfate d'ammoniaque.....	20 %	121 50	122	122 50
Cyanamide granulée SPA, en fûts de 75 k. nets.....	20/21	95	95 50	96
Nitrate de chaux, en fûts de 100 k. nets.....	13 %	100	100 50	101

ENGRAIS D'OS et de CUIR

	Azote org.			
Poudre d'os verts.....	3 %	18 %	60 75	61 25
Poudre d'os dégelatinés.....	1 %	28 %	52	52 50
Superphosphates d'os verts.....	2 %	12 %	50	50 50
Superphosphates d'os dégelatinés.....	0 50 %	16 %	40 50	41
Engrais noir spécial de cuir dissous, dit Intensator.....	2 %	10 %	34	34 50

ENGRAIS POTASSIQUES

Sylvinite pauvre.....	12/16	20	20 50	21
Sylvinite riche.....	20/22	25	25 50	26
Chlorure de potassium.....	50 %	68 75	69 25	69 75
Sulfate de potasse.....	45 %	91 75	92 25	92 75

DIVERS

Sulfate de fer pulvérisé 95 %.....	28	28 50	29
Acide sulfurique { 52° 60° } Les 100 kilos départ Nantes, nus. Emballages facturés 30 fr. et repris au même prix si retournés franco gare Nantes dans le délai de 1 mois.			22 50 25 50

Dosages garantis à l'analyse scientifique

PRIX

pour les

Départements limitrophes

Les gares ci-dessous sont assimilées à celles de la Loire-Inférieure :

ILLE-ET-VILAINE

Redon, Fougeray, Martigné-Ferchaud et Retiers.

MAINE-ET-LOIRE

Freigné, Candé, Angrie-Loiré, Chazé-sur-Argos, Segré, Noyant-la-Gravoyère, Combrée, Pouancé et gares de la ligne d'Angers-Saint-Laud à Candé au départ d'Angers ; Ingrandes-sur-Loire, Landemont-la-Boissière, Puiset-Doré-Le Fulel, Montreault, Beaupréau, Torfou.

VENDEE

Bois-de-Céné, La Garnache, Challans, Saint-Etienne-du-Bois, Palluau, Rocheservière, Montaigu, L'Herbergement, Belleville et Evrunes-Mortagne.

POUR TOUTES LES AUTRES GARES

des

Départements limitrophes

et par

expédition d'au moins 10.000 kilos

Ille-et-Vilaine, Morbihan.... 0.25 c. en plus
Maine-et-Loire et Vendée... 0.50 c. en plus

OBSERVATIONS SPÉCIALES

PETITS RESEAUX ET BATEAUX

Les expéditions à destination des gares des petites lignes, Ancenis à Châteaubriant et des chemins de fer du Morbihan, seront faites franco sans majoration jusqu'aux gares de transit, et le port de ces gares de transit aux gares de destination sera à la charge des destinataires et ajouté en facture, tant pour la Loire-Inférieure que pour les départements limitrophes.

Les expéditions par les bateaux de l'Er-dre supporteront une majoration spéciale de 0.75 par 100 kilos pour le camionnage et les frais d'embarquement.

DEPOTS

Les engrais pris dans les divers dépôts seront facturés aux prix de la deuxième colonne avec la majoration convenue pour chaque dépôt, et seront sans exception payables en enlevant.

Diminutions

(1) 1° Scories. — Les prix de la première colonne s'entendent pour marchandises expédiées de Nantes, par 10 tonnes, au nom d'un seul preneur et sans jonction, ou pris aux magasins à Nantes par n'importe quelle quantité.

(2) 2° Superphosphates. — Diminution supplémentaire de 0 fr. 25 par 100 kilos pour toute expédition de 10.000 kilos minimum de superphosphate sans groupement autre que des Phosphates d'Algérie 26 % et 30 %, au départ de la gare de Nantes-Etat.

Tous les prix ci-contre s'entendent pour marchandises payables dans les 30 jours de la date de la facture par traites postales ou par encaissements des agents du Syndicat.

Les factures non réglées dans les 30 jours subiront un intérêt de retard de 0.50 c. pour cent par mois.

Les syndiqués qui désireront payer leurs factures soit au Syndicat, soit par un versement à leur bureau de poste au crédit du compte de chèques postaux de nos fournisseurs, devront le mentionner sur leurs commandes et effectuer le paiement dans les 30 jours de la date de chaque facture à la caisse du Syndicat, 5, quai Cassard, à Nantes, ou à leur bureau de poste.

La première mesure à prendre, et la seule intéressante en ce moment, loin des discussions théoriques sur le libre-échange et le protectionnisme, est donc de réclamer avec insistance le rétablissement du droit de 14 francs dans le plus bref délai possible. Même si, devant les variations du change, ce rétablissement ne modifie pas sensiblement le prix du blé, même s'il doit être obtenu en provoquant une légère hausse du prix du pain, il y a une question d'ordre psychologique urgente, c'est de montrer au cultivateur qu'on ne le sacrifie pas au reste de la population.

On n'a pas oublié la déception des cultivateurs qui, faute de deniers pour assurer les paiements de la Saint-Martin, ont été obligés de vendre la récolte 1923, sous la machine, et qui ont constaté, trois ou quatre mois après, une hausse de 30 à 40 fr. par quintal de blé. Si l'on tarde trop à rétablir le droit de 14 francs, nous verrons le même résultat en 1925.

Les importateurs, en mai et juin, n'ont introduit que de très faibles quantités de blé étranger, bien que notre franc soit à un cours aussi élevé que possible, donc aussi avantageux pour le pays.

Si toute liberté leur était laissée jusqu'au 1^{er} août, ils introduiraient fin juillet des stocks de blé suffisants pour peser sur les cours, faire baisser le blé en France, pendant la période des battages dans les régions méridionales et laisseraient ensuite rebondir les cours au commencement de l'hiver, à une époque où, très probablement, la livre et le dollar remonteraient comme tous les ans, ce qui leur servirait d'excuse à des bénéfices prélevés au détriment des cultivateurs. Ce serait porter un coup fatal à la culture du blé dans un moment où d'autres produits agricoles paraissent devoir être plus intéressants.

Il ne suffit pas de voir le danger, il faut le conjurer ; se borner à l'expliquer ici serait insuffisant. L'Académie d'Agriculture a commencé, il y a un mois déjà, à attirer l'attention de l'opinion publique sur ce point. Au Parlement, on agit aussi énergiquement que possible. Dans les milieux agricoles, malgré la période défavorable des grands travaux, il faut que les cultivateurs en entretiennent leurs parlementaires, leurs Chambres de Commerce. Peut-être si nous avions déjà les Chambres d'Agriculture auraient-elles pu être l'instrument efficace pour peser sur les décisions du Gouvernement en le mettant au courant de la situation et en montrant que la ruine de la culture du blé serait plus grave pour le pays qu'une légère élévation du prix du pain pendant quinze jours ou trois semaines.

N'oublions pas, en effet, que si les importations sont arrêtées vers le 10 juillet, les pays méridionaux commençant à battre cette année vers le 25 juillet ; c'est donc à peine quinze jours que les importateurs pourront approvisionner suffisamment, surtout si le Gouvernement fait connaître d'avance ses intentions. Si on laisse les importateurs libres jusqu'au 1^{er} août, ce sont tous les pays où la culture du blé est la moins rémunératrice qui souffriront le plus de la baisse inévitable.

P. DE MONICAULT,
Ingénieur agronome,
Député de l'Ain.

(Agriculture Pratique).

LES RÉCOLTES

CÉRÉALES

La fenaison est à peu près terminée partout, sous réserve que la rentrée n'est pas encore absolument achevée par suite de la rareté de la main-d'œuvre, et aussi de la difficulté de la vente sur la prairie. Les cours sont un peu bas, en regard des frais de plus en plus élevés de la main-d'œuvre et des charrois. On cite le prix de 50 fr. les 500 kilos comme un prix moyen pour les foin pris sur la prairie. On parle de prix sensiblement plus bas pour les foin d'îles dont l'enlèvement doit être très rapide. Vers la région de Saint-Etienne-de-Montluc, les foin sur wagon sont tenus par contre à des prix beaucoup plus élevés.

La moisson est commencée dans les terres chaudes. Les apparences continuent

à être assez favorables, bien que le rendement ne soit pas très assuré au point de vue du poids du grain que l'on craint devoir être plutôt léger. Mais ceci ne nous semble pas être très certain, sauf dans les terres légères ou rocheuses où le blé a été mené un peu vite par des journées trop ensoleillées.

Les blés étrangers viennent de subir une hausse assez considérable sur l'évaluation d'un rendement beaucoup moindre que l'on ne l'espérait, tant en Argentine que dans l'Amérique du Nord.

Cette hausse, appuyée de celle de la livre, s'est répercutée aussitôt sur nos blés de pays qui, de 88 à 90 fr. les 100 kilos la semaine dernière, viennent d'atteindre le prix de 95 fr., gares départ, pour les blés nouveaux bien entendu.

Nous n'avons pas connu d'affaires faites en avoine nouvelle. Les prix semblent devoir être également très élevés.

Ce n'est que dans quelques jours du reste que tous ces cours seront bien établis.

VINS

Les apparences de récolte sont toujours plutôt en faveur des muscadets que des gros plants. Mais on se plaint de voir la cochylis, succédant à la pyrale, envahir certains vignoles.

Nos viticulteurs ne savent trop quel traitement adopter, aucun d'eux n'ayant donné de résultats sérieux en rapport avec le travail effectué et l'argent dépensé.

Il est difficile d'employer les arsenicaux à cause des dangers qu'ils présentent. Quant à la nicotine, il semble que l'administration des Tabacs ne tient aucun compte des besoins et des desiderata du public.

Les vins des récoltes 1922 et 1923 s'écoulent de plus en plus lentement. Les sorties des chais des récoltants diminuent de mois en mois, alors que, cependant la consommation en général semble se maintenir au taux des premiers mois de la campagne. Ce sont donc des vins du Midi, des départements du Gers et de la Dordogne ou d'autres, qui prennent la place de nos vins. La sortie mensuelle de ceux-ci qui se maintenait aux environs de 48 à 50.000 hectol. par mois, a fléchi en avril à 36.853 hectol., en mai à 32.922 hectol. et en juin à 27.658 hectol., et cependant nous sommes dans la période dite de grande consommation.

Les prix fléchissent comme nous l'indiquons par ailleurs. La cause principale nous paraît provenir de l'extrême grande abondance de la récolte 1922 qui a donné trop de vins d'une qualité assez médiocre dans l'ensemble. Il a été fait beaucoup de coupages. Le public s'est trouvé un peu désorienté par les qualités vraiment trop inférieures de ce qu'on lui servait à des prix plutôt élevés, et l'écoulement de nos récoltes s'en est ressenti sans aucun doute.

OFFRES ET DEMANDES

Prix des insertions : 1.50. (3 lignes maximum).

OFFRES

92. — A vendre au sevrage chiot et chiotte « bleu d'Auvergne », nés le 11 juin. Parents superbes et excellents chasseurs, visibles sur place.

93. — A vendre jeune chienne berger croisé allemand, 8 mois, très bonne garde, 45 francs.

94. — A vendre un tonneau d'arrosage américain avec pompe.

95. — A vendre : 1° Torpédo « Dodge » excellent état de marche, éclairage et démarrage électrique, bas prix ; 2° Ensemble ou séparément, 1 chèvre avec cornes, 2 ans, et ses deux chevreaux ; 3° Chienne pointer, 18 mois, parents primés, pas dressée, bonnes dispositions, bas prix.

96. — A vendre une superbe génisse race Normande, 14 mois.

97. — A vendre : 1° moteur Millot, 3 chevaux, état neuf ; 2° concasseur Simon, état neuf.

98. — A vendre taureau reproducteur, 15 mois, pur Normand.

99. — A louer à moitié fruits à partir du 25 avril 1926, la ferme de la Jaunière, commune de Bourgneuf-en-Retz, d'une contenance de 40 hectares d'un seul te-

nant en prés, vignes, terres labourables. S'adresser à M. Joseph Robard, propriétaire à Bourgneuf-en-Retz.

DEMANDES

Beaucoup de propriétaires, membres du Syndicat, cherchent actuellement de la main-d'œuvre agricole ; nous serions heureux de leur donner satisfaction, mais nous nous heurtons au plus gros des obstacles : « La pénurie de cette main-d'œuvre. »

Si, parmi nos adhérents plus heureux parce qu'au complet comme personnel, il en existait pouvant nous aider dans notre tâche en nous fournissant quelques indications sur des disponibilités de personnel, nous leur en serions reconnaissants.

Nous recevons à nos bureaux tous renseignements ainsi que les adresses de personnel (célibataires ou ménages) que l'on aurait à nous communiquer.

Le Gérant : Th. PIGRÉE.

Cours des Marchés de gros

Sauf variations
et à titre de renseignement

GRAINS ET FARINES

Nantes, le 18 juillet.

	1923	PRIX DES 100 KILOS	Prix nominaux
Froment.....	»	96 à 98	»
Seigle.....	»	78 à 80	»
Avoine.....	»	74 à 76	»
Orge.....	»	80 à 84	»
Sarrasin.....	»	100 à 110	»
Son.....	»	60 à »	»
Fèves.....	»	» à »	»
Farine.....		122 à 123	

FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	45 » à 55 »
Paille — — — — —	70 » à 80 »
Foin, les 500 k. en ville	80 » à 90 »
Paille — — — — —	90 » à 100 »

VINS

Prix nominaux

Muscadet 1 ^{er} choix, nu, 1923...	430 à 460
Muscadet 2 ^e choix, nu, 1923...	400 à 430
Gros-plant 1 ^{er} choix, nu 1923	180 à 200
Gros-plant 2 ^e choix, nu, 1923	140 à 160

BESTIAUX

Paris-La Villette, le 17 juillet.

Espèces	Amenés	Vendus	Kilo sur pied		
			1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Bœufs.....	1.045	1.045	4.86	3.75	3.15
Vaches.....	523	523	4.80	3.45	2.90
Taureaux.....	178	178	4.14	3.35	3.15
Veaux.....	1.609	1.599	6.66	5.30	4.30
Moutons.....	5.888	5.788	6.60	5.20	4.70
Porcs.....	2.297	2.297	6.10	6.00	5.50

PRODUITS DIVERS

Sauf variations

SAVONS (marques diverses)

Blanc, 72 % huile.....	310 »
Blanc, 64 au 60 % huile.....	295 »
Bleu pâle.....	265 »
Les 100 k. en barres sur wagon Nantes ou en sortie d'octroi pour 1/2 caisse de 70 k. environ.	
Majoration de 2 fr. par 100 k. pour livraisons en morceaux de 500 grammes.	

Blanc, de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile en barres.....	308 »
Les 100 k. par caisses de 50 k. en sortie d'octroi ou sur wagon Nantes.	
Blanc de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile, en morceau...	310 »

HUILE A MANGER

Huile d'olive extra vierge garantie pure, l'estagnon de 10 k.....	88 »
l'estagnon de 5 k.....	45 »
Huile de table extra douce La Dédiccate, l'estagnon de 10 k.....	66 »
l'estagnon de 5 k.....	34 »
Huile d'olive garantie pure, l'estagnon de 10 k.....	85 »
Huile de table La Cardinale, l'estagnon de 10 k.....	64 »
France toutes gares ou pris à Nantes.	

Chaux pour l'Agriculture

Chaux de Montjean

Grosse chaux, en belle pierre blanche.....	75 »
Chaux menue, ou cendre de chaux.....	35 »
Chaux agricole, mélangée.....	72 »
Chaux blutée livrée en sacs de 35 kilos.....	85 »
Sacs facturés, mais repris même prix.	
Les 1.000 kilos sur wagon départ	
Poids de l'hectolitre de grosse chaux, 92 à 95 kilos. Pureté : 90 % de chaux pure.	

Chaux grise de Saint-Pompain (Deux-Sèvres)

59 fr. le mètre cube, franco gares Vendée, grands réseaux.
60 fr. le mètre cube franco toutes gares Loire-Inférieure, grands réseaux, Sud de la Loire.
62 fr. le mètre cube franco toutes gares Loire-Inférieure, grands réseaux, Nord de la Loire.
Poids du mètre cube, environ 7 à 800 k.

PRODUITS DIVERS

pour la nourriture du bétail
pouvant être fournis par le Syndicat
Tous ces prix sans engagement

Devant l'instabilité des cours de toutes les marchandises diverses que nous procurons habituellement à nos membres, nous ne pouvons garantir le maintien des prix portés sur un bulletin même pour 24 heures.

Aussi nous avisons nos adhérents que toutes les commandes que nous recevons d'eux seront exécutées aux cours du jour de la réception de leurs commandes et au mieux de leurs intérêts, sauf indication formelle et contraire de leur part.

Riz Saïgon N° 1.....	149 »
Riz Saïgon N° 2. Type Java.....	144 »
Riz Madagascar L. L.....	159 »
Brisures de riz N° 2 (Madagascar).	132 »
Brisures de riz 1 et 2, sacs de 100 k.	134 »
Farine basse de riz (sacs de 75 k.)	72 »
Remoulage de fèves (sacs de 75 k.)	72 »
Manioc en cossettes (sacs de 60 k.)	97 »
Manioc en farine (sacs de 65 k.)...	107 »
Pour porcelets.	

Les 100 kilos pris à Nantes ou sur wagon Nantes.

Diminution de 2 fr. par 100 kilos pour les marchandises prises à l'usine de Chantenay ou sur wagon Chantenay.

TOURTEAUX EN FARINE ET DIVERS

Coprah en pains ou farine en sacs de 50 kilos.....	90 »
Arachides Rufisque extra blanc... manque	
Arachides Rufisque courant (sacs de 80 k.).....	90 »
Palmiste en farine (sacs de 50 k.)	manque
Les 100 kilos logés wagon Nantes ou en magasin	
Issues de riz en sacs de 100 k..... manque	
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.	

Farine grasse de maïs PRIMA.....	105 »
Granulé condensé pour volailles...	78 »
Farine de viande.....	125 »
Poudre d'os alimentaire.....	65 »
Farine d'os alimentaire.....	70 »

Les 100 kilos logés, sur wagon Verton.

Aliment mélassé l'« Intensif ».....	50 »
Son mélassé.....	67 »
Les 100 kilos logés, en sacs de 75 kilos sur wagon Chantenay	

Avoine Plata.....	80 »
Avoine grise de pays.....	87 »
Blé noir.....	125 »
Orge d'Algérie.....	79 50
Maïs de Bessarabie.....	90 »

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes ou pris à Nantes

PRODUITS DES RAFFINERIES SAY

Mélasse Say, 80 % mélasse, logée en sacs de 75 kilos, les 100 kilos.....	49 »
Son mélassé Say, 50 % mélasse, logée en sacs de 50 kilos, les 100 kilos.....	60 »
Paille Say, 50 % mélasse, logée en sacs de 50 kilos, les 100 kilos.....	41 »
Dosages en mélasse garantis sur facture.	
Sur wagon départ Paris et Pont-d'Ardes	

ANNONCES INSEREES SANS AUCUNE INTERVENTION DU SYNDICAT

GRANDS GARAGES de BRETAGNE

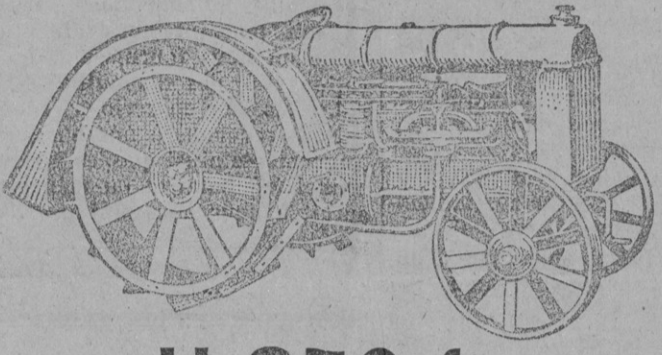
Henri MATILE
20, rue Racine
Tél. 9.16 - NANTES - Tél. 22.21

AGENCE OFFICIELLE
DES VOITURES CAMIONS

Ford

TRACTEUR agricole FORDSON
pour le charruage battage, remorquage, etc.

Le plus SIMPLE
Le plus ECONOMIQUE
FACILITÉS de PAIEMENT



Le plus ROBUSTE
Le MEILLEUR MARCHÉ
Visible au Stand MATILE Exposition

11.350 fr.

COFFRES-FORTS BAUGER

LA PREMIÈRE MARQUE

30, Rue de Strasbourg - NANTES
Téléphone 12-19

Envoi du Catalogue sur demande

Ouverture - Réparations de tous Systèmes de Coffres-Forts

ALAMBIC COYAC - Nantes
14, rue Beauséjour
- SON MODÈLE 1921 -
de plus en plus simplifié, se recommande par son rendement et la qualité des eaux-de-vie fabriquées

VOITURES D'ENFANTS
OCCASIONS ET NEUVES
ACHAT - ÉCHANGE - RÉPARATIONS
MAINGUY, 23, Chaussée de la Madeleine - NANTES

POMPES A SOUTIRER LES VINS et à transvaser tout liquide
Modèles à volant et à balancier

Moto-pompes, Échaudeuses pour futs, Bascules pèse tonneaux, etc.
Tuyaux en caoutchouc et en toiles
Tout l'article de caves, de bûches, de tonnellerie
CHÈZ

E. PILLORGET 2, rue Guépin - NANTES -
FABRIQUE DE BOUCHONS
Compte Postal 5649 - Tél. 15.88

Assurances

J. DURAND-GASSELIN
3, rue Boileau - NANTES

L'UNION
Cie d'assurances contre l'incendie

ZURICH
Cie d'assurances contre les accidents

Agents dans tous les cantons

Si vous intéressez, demandez la Brochure
la **VIGNE** les HYBRIDES PRODUCTEURS DIRECTS

Adressée gratuitement sur demande
Plants greffés - Producteurs directs
Boutures greffables
Porte-greffes racinés
Collection variétés de table

ARBRES FRUITIERS
FORESTIERS et d'ORNEMENTS

E. LEMERLE "Le Mon-d'Or" NANTES
(Loire-Inférieure) - télé. 16.63
Brochure catalogue. Prix-courants franco sur demande
ON DEMANDE DES REPRÉSENTANTS

Si le prix de:

30 FRs
A L'HECTARE
FOUR VOTRE

AZOTE
VOUS CONVIENT

essayez

NITRAGINE

Demandez-nous les Copies de
Lettres des Cultivateurs qui
l'ont déjà employée.

281, Rue Saint-Honoré, Paris
R. C. 240 636 Seine

SACS

LA TEXTILE FRANÇAISE
3, Rue du Calvaire - NANTES (Tél. 20.56)
Ateliers et Entrepôts, 29 à 34, rue Henri Cochand
A actuellement à la vente, des lots très importants
de **SACS NEUFS** et **D'OCCASION** pour GRAINS
FARINE, POMMES DE TERRE, OIGNONS, MARRONS, etc
Livraison immédiate - Prix sans concurrence

TOILES, FILS, FICELLES, BACHES

Cie d'ASSURANCES GÉNÉRALES

Représentées à NANTES, 1, rue Affre, par
MM. L. FEILDEL et H. DEVORSINE
à ANCENIS et canton
de CHAMPTOCEAUX par
M. JUTEAU

VIE - INCENDIE - RENTES VIAGÈRES
et ACCIDENTS DE TOUTE NATURE

CAISSE SYNDICALE & CAISSE MUTUELLE
des
AGRICULTEURS DE FRANCE

SIÈGE SOCIAL :
56, rue de Londres, PARIS (8^e)

Société d'Assurances mutuelles contre
les accidents de toute nature, fonc-
tionnant sous le patronage de la Société
des Agriculteurs de France.

La CAISSE SYNDICALE garan-
tit contre les conséquences de la
nouvelle loi sur les accidents agri-
coles et réassure les caisses locales.

S'ADRESSER :
Inspecteur régionale : M. DARDE,
56, rue de Londres, PARIS (8^e)
Agents Généraux : à Nantes, MM. de
KERNARS et POISSON, 11, rue
des Cadeniers, et dans tous les principaux
cantons.

Institut Anti-Arthritique de France
4, rue Dobrée, NANTES

FRAGMENT DE LETTRE

« Je suis heureux de publier mon attestation de guérison obtenue par les méthodes scientifiques appliquées à l'Institut Anti-Arthritique, 4, rue Dobrée. Je souffrais depuis 1 an de douleurs articulaires dans tous les membres. Agé de 20 ans et me trouvant, par suite de tristes circonstances, à la tête d'une exploitation agricole, je désespérai de pouvoir continuer mon travail tellement les souffrances étaient aiguës. J'entendis parler des résultats inespérés obtenus à Nantes par un malade guéri dans mon pays. Je me décidai donc à faire un long voyage pour expérimenter le traitement. Je puis affirmer que je ne regrette pas les sacrifices consentis, car les douleurs ont complètement disparu et j'ai pu reprendre mon travail. — M. J. C., de Toul-en-Roch, Braspars, Finistère. »

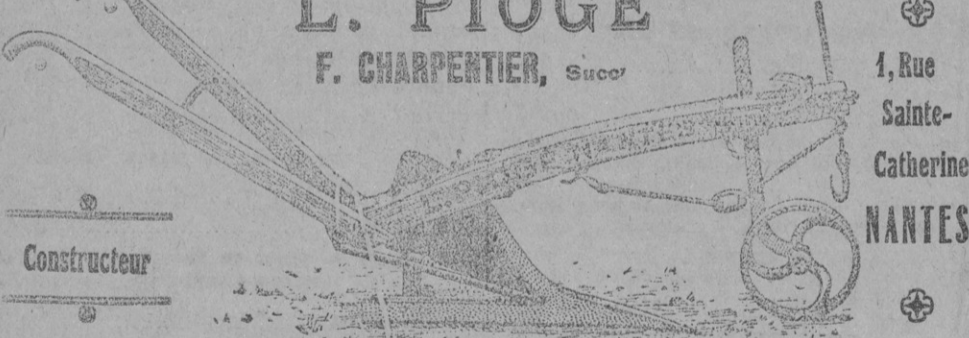
Consultations tous les jours, 4, rue Dobrée, de 9 heures à midi, de 14 à 17 heures, sauf dimanches et fêtes. Exceptionnellement, le mercredi, consultations de 8 à 10 heures du matin.

Tous les mercredis, consultations à Saint-Nazaire, de 13 à 16 heures.

Consultations à domicile sur demande.

L'Institut Anti-Arthritique a son siège, 4, rue Dobrée, et ne peut être confondu avec aucun autre cabinet médical similaire.

L. PIOGÉ
F. CHARPENTIER, Succ^r



1, Rue Sainte-Catherine
NANTES

Constructeur

PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE
1, Rue Haudaudin, 14, Quai de l'Hôpital - NANTES

O. PILLET, pharmacien - TÉLÉPHONE 9.08

DÉPOT DE TOUTES LES SPÉCIALITÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES
- BAISSÉ DE PRIX -

VIGNES AMÉRICAINES

Les plus beaux plants de vigne,
meilleur marché que partout ailleurs,
authenticité et sélection garanties.

Etabl^{ts} Eugène GIRAULT o. s.
PÉPINIÉRISTE - VITICULTEUR
Jaunay-Clan (Vienne) - Téléph. N^{os} 3 et 0.75
Exposition N^o Paris 1911 : 1^{er} Prix, Médaille d'Or
Hors Concours - Membre du Jury

60 HECTARES VIGNOBLES & PÉPINIÈRES
Plants greffés des meilleures variétés
Producteurs directs recommandés - Vastes Champs de
Pieds-Mères - Champs d'expériences
Catalogue prix-courant sur demande
La Maison accepterait Représentant sérieux



C'est aux Pépinières Girault
que nous devons nos plus belles grappes.

UNIVERSEL ENSACHEUR TRIOU COÛTE 75 FRs FRANCO
RAPPORTE 20 FRs PAR JOUR
ÉTABLISSEMENTS "TRIOU" à MONTGERON (S. & O.)
R. C. Corbeil 2.385. - M. Charles BERNARD, Représentant Régional, 66, boulevard Saint-Aignan, NANTES